



## CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS



Dans le cadre du développement de sa politique familiale, le CCAS a décidé la création d'une aide pour soutenir l'inscription des enfants aux activités sportives ou culturelles

Afin de faciliter l'accès au plus grand nombre aux activités sportives et culturelles proposées par les associations de la ville ; le conseil d'administration du CCAS du 1<sup>er</sup> juin 2017 a voté l'élargissement des critères d'attribution du dispositif d'accès aux pratiques culturelles et sportives.

Cette aide financière forfaitaire est versée aux familles afin de soutenir le choix culturel ou sportif de leurs enfants.

### POUR QUI ?

- Enfants scolarisés jusqu'à la sortie du collège
- Domiciliés à Bois-le-Roi
- Inscrits à une activité culturelle ou sportive dans une association déclarée loi 1901



### COMBIEN ?

| Revenu fiscal de référence divisé par 12 | Montant de l'aide forfaitaire par enfant |
|--|--|
| < 1942 €                                 | 150 €                                    |
| Entre 1943 € et 3453 €                   | 100 €                                    |
| Entre 3454 € et 4318 €                   | 50 €                                     |

Cette aide est plafonnée à 70% du montant de l'inscription à raison d'une activité par enfant.

### COMMENT ?

- Dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville de Bois le Roi ( [www.ville-boisleroi.fr](http://www.ville-boisleroi.fr) )
- Renseignements auprès du CCAS en mairie au 01 60 59 18 26

Le dossier complet doit nous parvenir avant le 31 octobre de l'année d'inscription à l'activité.

Le versement de la participation se fera sur production des justificatifs suivants :

- Copie d'avis d'imposition
- Justificatif de domicile
- Justificatif de paiement de l'adhésion à l'activité sportive ou culturelle
- Relevé d'identité Bancaire

Toutes les familles qui remplissent ces conditions sont vivement invitées à se rapprocher du CCAS. Nous serons présents au Forum des Associations le 3 septembre 2017.

**LA CULTURE OU LE SPORT !!  
QUEL INTERET POUR VOS ENFANTS, A VOUS DE CHOISIR**





# DOSSIER DE DEMANDE CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS



Cette aide financière forfaitaire est versée aux familles afin de soutenir le choix culturel ou sportif de leurs enfants.

**POUR QUI ?**

- Enfants scolarisés jusqu'à la sortie du collège
- Domiciliés à Bois-le-Roi
- Inscrits à une activité culturelle ou sportive dans une association déclarée loi 1901

**COMBIEN ?**

| Revenu fiscal de référence divisé par 12 | Montant de l'aide forfaitaire par enfant |
|--|--|
| < 1942 €                                 | 150 €                                    |
| Entre 1943 € et 3453 €                   | 100 €                                    |
| Entre 3454 € et 4318 €                   | 50 €                                     |

Cette aide est plafonnée à 70% du montant de l'inscription à raison d'une activité par enfant.

Pièces à fournir :

- Le justificatif de paiement de l'adhésion à l'activité sportive ou culturelle
- Le justificatif des ressources (copie avis d'imposition N-2)
- Le justificatif de domicile
- Un relevé d'identité bancaire

NOM et Prénom (représentant légal) : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Courriel : .....

**Nom et Prénom de l'enfant :** .....

**Né(e) le :** .....

**Est bien inscrit pour l'année : 2017/2018 au sein de l'association** .....

**A l'activité suivante :** .....

**Montant de l'activité pour l'année :**  € (joindre copie de la facture)

Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts.

Le

Signature